

« Réduisons nos déchets, compostons ! »



## Edito

### Le compost, j'en fais toute l'année !

Le vent, le froid, la pluie... L'hiver s'est invité dans nos jardins. Quoi de mieux qu'une bonne soupe maison pour se réchauffer ? Et les épluchures de légumes où les mettre ? Dans votre composteur ! Eh oui, même si l'hiver l'activité microbologique de votre composteur ou de votre tas de compost ralentit, vous pouvez toujours l'alimenter. Dans cette lettre nous allons vous proposer des manières d'utiliser votre sapin de Noël une fois les fêtes passées, et évoquer la technique du « lasagna-bed », tout un programme...

Bonne lecture.

Pierre PLOUZENNEC

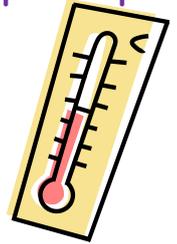
Vice-président délégué aux déchets

### ❖ Quelques conseils pour un composteur en pleine forme à l'arrivée du printemps

#### La température

La dégradation des matières mises dans le composteur a besoin de chaleur pour s'effectuer. Mais réaliser du compost en hiver est tout à fait possible.

Si les températures sont vraiment très froides, ce qui n'est pas dans l'habitude de notre climat, vous pouvez mettre une couche de feuilles mortes sur votre compost afin de l'isoler. Enfin, même si la matière a été gelée, le soleil du printemps permettra de réactiver la décomposition.



#### L'humidité

En hiver vaut mieux éviter de retourner votre compost, la température chuterait et les micro-organismes ne se développeraient pas. En revanche, si une odeur désagréable provient de votre compost, aérez le légèrement grâce à un outil aérateur et brasseur : cela est peut être dû à un tassement du fait de l'humidité.

### ❖ Que faire de votre sapin une fois les fêtes de fin d'année passées ?

De nombreux sapins, une fois la mission du père Noël accomplie, finissent en déchèterie, ou pire, dans les bacs d'ordures ménagères ce qui est pourtant formellement interdit. Or, il existe des solutions pour les réutiliser à votre domicile et éviter le transport du sapin (et de ses épines...).

#### En paillage

Certes, les conifères comme le sapin produisent des résidus acides. Cependant certaines plantes apprécient cette acidité. C'est le cas des plantes de terre de bruyères. N'hésitez donc pas à pailler avec votre sapin vos bruyères, vos rhododendrons, vos magnolias...

#### Dans le compost

En petite quantité, vous pouvez mettre un peu de votre sapin coupé en morceaux. Des études ont démontré que le compost même composé d'aiguilles de pin finit par avoir un PH s'approchant du neutre, pas d'inquiétude, tout est question de quantité.

#### Le sapin réutilisable...

Et si la meilleure idée ne serait pas d'avoir un sapin en pot qui resterait dehors le long de l'année mais qui s'inviterait chez vous pour Noël. Cette intéressante idée permet de garder son sapin plusieurs années, de produire moins de déchets verts et de faire des économies. Tous les ans au mois de décembre, vous aurez plaisir à rentrer le roi des forêts dans votre salon pour les fêtes.



## ❖ Reportage - retour sur la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

### Un programme varié



Du 19 au 27 novembre se tenait la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Cette année encore, la Communauté de Communes a proposé divers animations dont certaines orientées sur le thème de la nature et du jardinage : ballade découverte de la nature avec les enfants, démonstration de broyage de déchets végétaux et utilisation du BRF (Bois Raméal Fragmenté), après midi d'échanges sur le jardinage au naturel et le compostage. Les animations proposées permettent de prendre conscience que chacun peut agir pour réduire son impact sur l'environnement et diminuer sa production de déchets.

Un grand merci aux associations et professionnels impliqués dans cette démarche ainsi qu'aux participants.

#### Photo 1 et 2 :

Ballade découverte de la nature réalisée par Steven Hélias de l'association « Des roses et des choux »

#### Photo 3 :

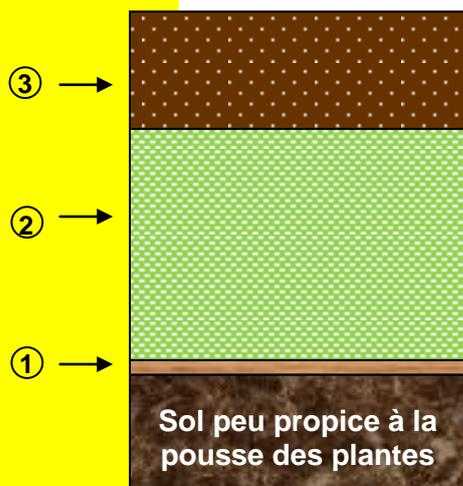
Démonstration de broyage de végétaux en déchèterie, intérêt du BRF, entreprises J.B Le Floch de Douarnenez et N.Floch de Plogonec.

## ❖ Faites-le vous-même !

### La technique du « lasagna-bed » - 1<sup>ère</sup> étape - Qu'est ce que c'est ?

Dans la cuisine les lasagnes tout le monde connaît, mais dans le jardin, de quoi s'agit il ?

La technique du lasagna-bed ou jardin en lasagne a été inventée par Patricia Lanza. Cette technique permet de créer un sol quand il n'y en a plus où lorsque celui-ci n'est pas propice au développement des plantes (terrain rocailleux, de mauvais remblais...).



La technique est simple et semblable aux couches d'un plat de lasagnes : on pose une couche de cartons humidifiés ①, même sur un sol enherbé, puis on ajoute des couches successives de matières organiques ② que l'on récupère : tontes de gazon, feuilles mortes, épluchures,... Il faut atteindre une hauteur minimum de 20 cm au total. Pensez à alterner déchets azotés et carbonés. On finit par une couche de terreau ou de compost bien mûr ③ d'environ 10 cm. Pensez à bien aplanir votre lasagna-bed, il ne doit pas former un dôme. Vous pouvez constituer des petits bourrelets sur les rebords.

Dans la prochaine lettre du compost découvrez comment planter et quelles sont les spécificités du jardin en lasagne. Pour les plus impatients il existe des ouvrages sur les jardins en lasagnes et beaucoup de sites internet débordent d'informations...

## ❖ Actus

### 💧 Opération foyer-témoin, vous aussi agissez !

La Communauté de Communes lance une opération « foyer-témoin ». Il s'agit de peser ses déchets pendant 3 mois : un mois en conservant ses pratiques habituelles et les deux mois suivants en adoptant 4 gestes de prévention comme par exemple fabriquer du compost, coller un stop-pub sur sa boîtes aux lettres, boire l'eau du robinet, acheter des produits portant des écolabels...

Durant les trois mois, l'animateur sera là pour vous accompagner et vous aider. Les participants seront récompensés.

**Cette opération est ouverte à tous : alors si vous souhaitez agir contactez nous ! Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 février 2012 !**



Directeur de publication :  
P. PLOUZENNEC  
Rédaction :  
B.LALOUILLE

Retrouvez nous sur le site de la Communauté de Communes : [www.haut-pays-bigouden.fr](http://www.haut-pays-bigouden.fr)